

**COMMUNE DE BIOT**  
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES 06

**Plan Local d'Urbanisme**

**6**

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES ET  
SERVITUDES D'URBANISME**

Délibération du conseil municipal :	19 février 2002
Arrêté le :	25 juin 2009
Enquête publique :	Du 19 octobre 2009 au 20 novembre 2009
Approuvé le :	6 mai 2010
Modification n°8 « Sophia Antipolis »	Approuvée le 14 décembre 2021

Modifications/ Révisions	
Modification n°1 : approuvée le 22 sept. 2011 suite à enquête publique du 1 <sup>er</sup> juin au 1 <sup>er</sup> juillet 2011	Modification n° 5 : approuvée le 8 décembre 2016 suite à l'enquête publique du 12 septembre au 12 octobre 2016
Modification n°2 : approuvée le 26 janvier 2012 suite à enquête publique du 1 <sup>er</sup> nov. au 2 déc. 2011	Modification n°6 : approuvée le 27 juin 2019 suite à l'enquête publique du 16 avril au 16 mai 2019
Modification n°3 : approuvée le 26 septembre 2013 suite à enquête publique du 13 juin au 15 juillet 2013	Modification n°7 : annulée le 18 juin 2020
Modification n° 4 : approuvée le 11 décembre 2014 suite à l'enquête publique du 29 septembre au 31 octobre 2014	Modification n°8 « Sophia Antipolis » : approuvée le 14 décembre 2021 suite à l'enquête publique du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre 2021
Révision simplifiée n°1 : approuvée le 30 octobre 2012 suite à l'enquête publique du 21 août au 21 septembre 2012	Modification n°9 : approuvée le 22 septembre 2022 suite à l'enquête publique du 30 mai au 15 juillet 2022

## **Plan Local d'Urbanisme**

# **6a**

### **LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

Délibération du conseil municipal :	19 février 2002
Arrêté le :	25 juin 2009
Enquête publique :	Du 19 octobre 2009 au 20 novembre 2009
Approuvé le :	6 mai 2010

Modifications/ Révisions	
Modification n°1 : approuvée le 22 sept. 2011 suite à enquête publique du 1 <sup>er</sup> juin au 1 <sup>er</sup> juillet 2011	Modification n° 5 : approuvée le 8 décembre 2016 suite à l'enquête publique du 12 septembre au 12 octobre 2016
Modification n°2 : approuvée le 26 janvier 2012 suite à enquête publique du 1 <sup>er</sup> nov. au 2 déc. 2011	Modification n°6 : approuvée le 27 juin 2019 suite à l'enquête publique du 16 avril au 16 mai 2019
Modification n°3 : approuvée le 26 septembre 2013 suite à enquête publique du 13 juin au 15 juillet 2013	Modification n°7 : annulée le 18 juin 2020
Modification n° 4 : approuvée le 11 décembre 2014 suite à l'enquête publique du 29 septembre au 31 octobre 2014	Modification n°8 « Sophia Antipolis » : approuvée le 14 décembre 2021 suite à l'enquête publique du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre 2021
Révision simplifiée n°1 : approuvée le 30 octobre 2012 suite à l'enquête publique du 21 août au 21 septembre 2012	Modification n°9 : approuvée le 22 septembre 2022 suite à l'enquête publique du 30 mai au 15 juillet 2022

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES :

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE APPROXIMATIVE EN M <sup>2</sup>
	<b>I - Voirie</b>		
1	Elargissement à 13 m de la RD4	Département	52 000
2	Elargissement à 10m de la RD4 dans la traversée du village	Département	10 000
3	Elargissement à 8 m du chemin Saint Julien et aménagement du carrefour avec la RD4	Commune	5 200
4	Elargissement à 8 m du chemin de Roquefort	Commune	510
5	Elargissement à 8 m du chemin de Vallauris	Commune	7 513
6	Elargissement à 10 m du chemin des Combes	Commune	5 557
7	Elargissement à 8 m de la route d'Antibes	Commune	750
8	Aménagement à 8 m d'une liaison pour la défense incendie entre le chemin de la Chèvre d'Or et le chemin de Vallauris	Commune	1 720
9	Elargissement à 8 m du chemin de la Chèvre d'Or	Commune	7 500
10	Aménagement de la RD504 et d'un carrefour –quartier du Moulin Neuf et aménagement qualitatif de la RD504 jusqu'au carrefour de la Noria	Département	11 638
11	Aménagement d'un carrefour – Secteur Val de Pome	Commune	522
12	Réalisation d'une DFCI à 3 m – Secteur des Issarts	Commune	815
13	Aménagement d'un cheminement piéton le long de la Brague d'une largeur de 3 m	Commune	2 055
16	Traitement des abords de la RD4	Département	510
17	Aménagement du Béal d'une largeur de 3 m et prolongement du cheminement piéton le long de la Brague	Commune	4 816
18	Aménagement d'une voie de secours dans le secteur du Jeu de la Baume d'une largeur de 3 m	Commune	1 937
19	Aménagement du chemin des Soullières	Commune	6030

23	Régularisation de l'emprise du chemin des Vignasses	Commune	3410
26	Acquisition du passage des Vignasses	Commune	535
27	Régularisation de l'emprise du chemin du Val de Pôme	Commune	367
28	Régularisation de l'emprise du chemin du Plan	Commune	390
29	Régularisation de l'emprise du chemin des Roses	Commune	23
31	Elargissement à 6,5 m du chemin des Issarts	Commune	9770
32	Elargissement à 6 m de l'avenue Santa Maria	Commune	127
34	Acquisition de la voie d'accès au jardin Frédéric MISTRAL	Commune	102
37	Acquisition d'une voie d'accès d'une largeur de 6 m	Commune	1820
39	Elargissement à 6m entre le chemin des prés et du val de Pome	Commune	1521
40	Elargissement Chemin de la passerelle et de Brague à 5 m	Commune	3223
42	Aménagement de sécurisation du carrefour Route de Valbonne / Chemin des Soulières	Commune	522
	<b>II – Ouvrages publics -</b>		
22	Réalisation d'un bassin de rétention - Secteur des Horts	Commune	3 085
24	Protection de la Noria - Savonnière	Commune	35
25	Réalisation d'un équipement pour la défense contre l'incendie	Commune	3 708
30	Régularisation de l'arrêt de bus du quartier des Issarts	Commune	85
33	Acquisition d'un élément paysager à protéger	Commune	1 973

# COMMUNE DE BIOT

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES 06

## Plan Local d'Urbanisme

# 6b

## SERVITUDES D'URBANISME

Délibération du conseil municipal :	19 février 2002
Arrêté le :	25 juin 2009
Enquête publique :	Du 19 octobre 2009 au 20 novembre 2009
Approuvé le :	6 mai 2010

Modifications/ Révisions	
Modification n°1 : approuvée le 22 sept. 2011 suite à enquête publique du 1 <sup>er</sup> juin au 1 <sup>er</sup> juillet 2011	Modification n° 5 : approuvée le 8 décembre 2016 suite à l'enquête publique du 12 septembre au 12 octobre
Modification n°2 : approuvée le 26 janvier 2012 suite à enquête publique du 1 <sup>er</sup> nov. au 2 déc. 2011	Modification n°6 : approuvée le 27 juin 2019 suite à l'enquête publique du 16 avril au 16 mai 2019
Modification n°3 : approuvée le 26 septembre 2013 suite à enquête publique du 13 juin au 15 juillet 2013	Modification n°7 : annulée le 18 juin 2020
Modification n° 4 : approuvée le 11 décembre 2014 suite à l'enquête publique du 29 septembre au 31 octobre 2014	Modification n°8 « Sophia Antipolis » : approuvée le 14 décembre 2021 suite à l'enquête publique du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre 2021
Révision simplifiée n°1 : approuvée le 30 octobre 2012 suite à l'enquête publique du 21 août au 21 septembre 2012	Modification n°9 : approuvée le 22 septembre 2022 suite à l'enquête publique du 30 mai au 15 juillet 2022

# SERVITUDE DE REALISATION DE MIXITE SOCIALE

Rappel du Code de l'Urbanisme – article L151-41 4° anciennement L 123-2-b

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

[...]

4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit. »

N° d'opération	Localisation	Références cadastrales	Pourcentage minimal de Surface Plancher à réaliser en logements sociaux	Superficie de la servitude (en m²)	Surface de plancher potentielle destinée à l'habitat (en m²)	Surface de plancher destinée aux logements sociaux (en m²)	Type de financement				Nombre de logements sociaux potentiels indicatif
							LLS			Accession BRS	
							PLAI	PLUS	PLS		
1/MS	Val de Pome	BP56p, BP61, BP62, BP83, BP84p, BP85	40 %	≈ 10150	≈ 2225	≈ 890	25 à 35 %	60 à 70 %	0 à 15 %		15
2/MS	Les Prés	BR260p	100%	≈ 3077	≈ 1700	≈ 1700	30 %	70 %			28
5/MS	Saint Julien Nord	C154, C156, C157, C1597, C1599	100%	≈ 19126	≈ 3000	≈ 3000	25 à 35 %	60 à 70 %	0 à 15 %		50
7/MS	Plan St Pierre	BN53, BN54, BN57p, BN59p, BN60	30%	≈ 25500	≈ 20000	≈ 6000	25 à 35 %	60 à 70 %	0 à 15 %		100
10/MS	La Beaume	BD3	100%	≈ 4028	≈ 700	≈ 700	25 à 35 %	60 à 70 %	0 à 15 %		11
11/MS	Saint-Philippe 1	AE52, AE86	100%	≈ 15779	≈ 9000	≈ 9000	25 à 35 %	60 à 70 %	0 à 15 %		150
14/MS	Saint Philippe 2	AD438p	30%	≈ 6582	≈ 4100	≈ 1230	30%	70%			20
15/MS	Sophia Ouest	AC18	100%	≈ 19895	≈ 5400	≈ 5400	25 à 35 %	60 à 70 %	0 à 15 %		90
16/MS	Les Templiers	AE360p, AE361p	100%	≈ 63700	≈ 6500	≈ 6500		Projet à vocation universitaire 100% LLS (PLUS ou PLS)			112
17/MS	Roumanille	AD122, AD148, AD520	100%	≈ 4443	≈ 2650	≈ 2650	25 à 35 %	60 à 70 %	0 à 15 %		44
18/MS	Bois Fleuri	AV70p, AV72, AV73, AV176	100%	≈ 7365	≈ 2500	≈ 2500	Projet à vocation sénior 100% LLS				65
19/MS	Les Prés Est	BP45	100%	≈ 5668	≈ 3000	≈ 3000	25 à 35 %	60 à 70 %	0 à 15 %		50
20/MS	Pin Montard	AB112p, AB116p	50 %	≈ 21400	≈ 6400	≈ 3200	Projet à vocation universitaire 100% LLS				103